

Appel à manifestation d'intérêt Prix de l'innovation sociale 2024

"Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

*1° Soit **répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits**, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;*

*2° Soit **répondre à des besoins sociaux par une forme innovante** d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale."*

Extrait de la loi n°2014-856 article 15 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Objectifs de l'AMI

Identifier et soutenir des projets d'innovation sociale portés par des collectifs d'acteurs, visant sur leur territoire une amélioration concrète en lien avec les transitions écologiques, sociales et environnementales.

Instruction des dossiers et évaluation

L'instruction du dossier se fera sur la base des éléments liés :

- Au contexte (prise en compte du besoin, cibles, vision à long terme) ;
- Au processus (collectif associé, ancrage territorial, hybridation des ressources/modèle économique, gouvernance élargie et participative) ;
- Aux résultats (logique d'accessibilité, logique de service/bien, finalité sociale) ;
- Aux impacts directs (sur le territoire, les individus, les organisations) ;

Le jury évaluera les dossiers à l'aide des marqueurs tels que présentés ci-dessous :

1	Nature du collectif La réponse apportée est-elle produite de manière collective ? Quels sont les acteurs qui participent ?
2	Ancrage territorial Les acteurs mobilisés sont-ils issus du territoire ? Le projet s'appuie-t-il sur des ressources humaines, naturelles, économiques du territoire ?
3	Gouvernance Quels sont les acteurs associés ? De quelle manière le sont-ils ? La gouvernance est-elle structurée et participative ?
4	Ressources Le projet s'appuie-t-il sur des ressources hybrides ? Quel est le modèle économique ?
5	Rupture avec l'existant Le projet présente-t-il une rupture avec les pratiques existantes du territoire ? Le projet répond-il à un besoin non pourvu ?
6	Transition environnementale Le projet contribue-t-il aux enjeux de la transition écologique ?

Conditions d'éligibilité

- La phase de l'action qui peut bénéficier d'un soutien est la phase d'**émergence du projet**.

Appel à manifestation d'intérêt Prix de l'innovation sociale 2024

- Le porteur de l'action doit justifier d'une implantation sur le territoire de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Bénéficiaires : Structures de l'ESS

Prix de l'innovation sociale : Le lauréat remportera un financement de **5 000€ pour l'amorçage de son projet**.

Calendrier de l'appel à manifestation

- L'appel à manifestation est ouvert jusqu'au **mercredi 2 octobre 2024**.
- Un comité de sélection sera organisé en novembre 2024 pour les dossiers présélectionnés. Dans ce cadre, il vous sera demandé de venir présenter votre projet au jury.
- La remise du prix aura lieu **jeudi 21 novembre 2024** à l'occasion des « Rencontres du mois de l'ESS ».

Modalités pratiques

- Envoi des propositions par mail, **version pdf**, à l.valleau@agglo-pau.fr
- Le dossier devra comporter :
 - Le dossier de candidature complété
 - Le bilan et le compte de résultat de l'année N-1, datés et signés

Dans le cas, où il s'agit de votre **première candidature** :

- Les statuts datés et signés
- La copie du récépissé de déclaration en préfecture et de l'insertion au Journal Officiel
- Le certificat d'inscription au répertoire des établissements (SIRET)
- Un relevé d'identité bancaire

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

Léa VALLEAU

Chargée de mission développement de l'ESS et animation du Pôle entrepreneurial Laherrère
Service Emploi du territoire

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

05 59 27 85 80 (Poste 7057) / 06 07 37 47 19 / l.valleau@agglo-pau.fr